



A partir du 1^{er} juillet 2026 : deux changements importants pour voter

1. Un nouveau bulletin avec des cases à cocher

Uniquement pour les élections majoritaires :
Conseil des Etats, Conseil d'Etat, Préfecture,
Conseil communal (selon les cas)

- > Un seul bulletin avec toutes les personnes candidates
- > Cocher les personnes choisies

Maximum : autant de coches que de sièges

2. Une enveloppe de vote unique

- > Plusieurs bulletins ou listes dans la même enveloppe
- Mettre un seul bulletin / une seule liste
par élection ou votation dans l'enveloppe unique

Ne pas oublier de signer son certificat
de capacité civique

Elections ouvertes

Quand il y a moins ou autant de personnes candidates que de sièges à pourvoir, il est possible de voter pour toute personne éligible. Dans ce cas, la forme du bulletin électoral varie :

**Autant de personnes candidates que de sièges,
le matériel de vote comprend :**

- > Un bulletin à cocher avec les noms des personnes candidates
- > Un bulletin à remplir avec autant de lignes vides que de sièges

et

**Moins de personnes candidates que de sièges,
le matériel de vote comprend :**

- > Un bulletin mixte (noms des personnes candidates
à cocher + lignes vides à compléter)

Aucune personne candidate, le matériel de vote comprend :

- > Un bulletin à remplir avec autant de lignes vides que de sièges